

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 10 avril 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 12 -2026	Création du DIU "corps et discriminations: penser l'égalité en santé" pour la Faculté de Santé.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création du DIU "corps et discriminations: penser l'égalité en santé" pour la Faculté de Santé.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 10 avril 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

 Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39	REPRESENTES : 06	PRESENTS : 17
QUORUM : 20		

POUR: 23	CONTRE : 00	ABST : 00
----------	-------------	-----------

Diplôme Inter-Universitaire

Mention Médecine - Sociologie - STAPS - Droit - Sciences Politiques

Corps et discriminations : Penser l'égalité en santé

Composante de rattachement
Médecine

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :
10/04/2026

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ Auto-évaluation *(A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)*

◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2019-2020	0	0	0	0	0	0
2020-2021	3	5	7	0	2	15
2021-2022	0	7	6	0	0	13
2022-2023	1	8	1	0	1	9
2023-2024	0	0	0	0	0	0

◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

Groupes d'étudiants très engagés, militants, venant de la France entière (Paris, Nice, Limoge, Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Nantes), d'origines disciplinaires diverses (médecine, droit, sociologie, sciences politiques), professions diverses (orthophonistes, assistante de service social, radiologue, chirurgien maxillofacial, médecins généralistes, étudiants en droit, en médecine, en sciences politiques, kinésithérapeutes, infirmiers, directeurs de centres sociaux), assiduité excellente, travaux excellents. Le DU a conduit à 12 publications par les étudiants et 17 publications par les intervenants et enseignants dans la revue « Médecine ». Implication de l'équipe locale du défenseur des droits, participation des étudiants et des associations (Ligue des droits de l'Homme, Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) au comité de pilotage pédagogique.

• Points faibles •

Déplacement des étudiants et des enseignants depuis la France entière, diminution progressive du recrutement en raison d'un DU exclusivement en présentiel.

• Pistes d'amélioration •

Transformation en DIU (Saint-Étienne et Bordeaux) autour de l'équipe enseignante déjà en place, cours en visioconférences pour un recrutement national plus large, journées d'études présentiels (type symposium), élargissement disciplinaire (Sciences Politiques, STAPS).

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
CHARLES	Rodolphe	rodolphe.charles@univ-st-etienne.fr
SAVALL	Angélique	a.savall@univ-st-etienne.fr
MEZIANI	Yamina	yamina.meziani@u-bordeaux.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GOURBERE	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr
BAUDY	Stéphanie	stephanie.baudy@u-bordeaux.fr

◆ Établissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Collège SCIENCE DE L'HOMME — Université de Bordeaux

◆ Éléments de contexte

La problématique des discriminations dans le domaine de la santé peut être abordée à travers plusieurs enjeux sociopolitiques contemporains, dont trois axes principaux identifiés ici comme les trois axes de travail et de formation de ce DIU : (1) **Santé et Discriminations - Comprendre et Analyser les Inégalités d'Accès** ; (2) **Coût des Discriminations - Identifier leurs Conséquences sur la Santé** ; (3) **Discriminations et Corps durables - Gestion en milieu professionnel et sportif**

- 1- Le premier axe, **Santé et Discriminations**, se concentre sur les **inégalités d'accès** aux soins pour certaines catégories de population (personnes en situation de handicap, LGBTQIA+, migrants, etc.), renforçant ainsi les inégalités en santé. Ces difficultés d'accès interrogent la **dynamique d'une « médecine de tri »**, qu'elle soit volontaire ou inconsciente. Cette situation exclut et stigmatise certains individus, souvent en raison de critères discriminants liés au genre, à l'origine ethnique, ou au statut socio-économique. L'axe 1 vise à analyser comment ces discriminations structurent l'accès aux soins en soulignant l'importance de garantir un accès égal pour tous.
- 2- Le deuxième axe, **Coût des Discriminations**, examine les **conséquences directes** de ces discriminations sur la santé mentale et physique des personnes concernées. Il s'agit d'une part d'être en mesure de prendre en considération le vécu discriminatoire dans l'histoire narrative des personnes de leur état de santé. D'autre part, des travaux scientifiques exposent à présent un lien entre vécu discriminatoire et risque de pathologies mentales et cardiovasculaires. Cet axe 2 vise donc à considérer comment les discriminations s'intègrent concrètement dans **les états de santé et les processus de soins**.

- 3- Les effets des discriminations se traduisent également par des impacts physiques, mentaux et sociaux, exacerbés dans les **environnements de travail exigeants**, qu'il s'agisse du **secteur privé** (industrie, logistique, sport) ou **public** (collectivités territoriales, hôpitaux, administrations). Les médecins du travail, particulièrement dans le secteur public, les médecins du sport et les managers de proximité jouent un rôle central dans l'identification et la gestion de ces conséquences. Ils sont responsables de diagnostiquer les impacts des discriminations sur la **durabilité du corps des travailleurs et des sportifs**, qu'il s'agisse de blessures, de maladies professionnelles ou de troubles psychologiques liés aux conditions de travail discriminantes. L'axe 3 ouvre la voie du **concept de corps durable** et souligne l'importance de prévenir l'exclusion et la dégradation de la santé corporelle sur le long terme.

Ce DIU permet aux participants de développer une capacité d'analyse des conditions sociales « à risque » de discriminations, en mobilisant des repères juridiques (loi handicap de 2005, législation anti-discrimination dans le Code du travail, droit pénal, charte de la personne hospitalisée, etc.), des balises éthiques (philosophiques, anthropologiques et de santé publique), ainsi que des échanges avec des associations de recours (Ligue des Droits de l'Homme, LICRA, etc.). En s'appuyant sur un enseignement transdisciplinaire (sciences sociales, Staps, sciences politiques, droit, santé), les étudiants pourront participer à des journées d'études thématiques en lien avec l'actualité, et à des ateliers d'analyse de la pratique, centrés sur des cas d'« éthique de situation ». Ces ateliers leur permettront de mener une analyse systémique des contextes discriminatoires et de concevoir des actions préventives opérationnelles, que ce soit dans le secteur médical, les organisations publiques (comme les collectivités territoriales) ou les secteurs à forte sollicitation physique (industrie, logistique, sport).

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Accompagner la réflexion des acteurs du soin, du sport, du politique, du droit et du social à la problématique des discriminations en santé, ainsi qu'aux discriminations en tant que facteur de risque pour la santé mentale et physique.

◆ Objectifs pédagogiques

- Analyser, dans les différents champs professionnels, les différentes situations à risque de discrimination.
- Être en capacité de repérer les facteurs de risque sur la santé, liés à des situations de discrimination (harcèlement discriminatoire au travail, etc.)
- Identifier les principaux comportements à risque liés au vécu de discrimination.
- Justifier les principaux repères juridiques, éthiques permettant d'éviter ou de limiter les discriminations dans le domaine de la santé, du travail, du logement, etc.
- Échanger avec des partenaires (institutionnels du secteur privé et public, associatifs) constituant des ressources dans le champ des discriminations et inégalités en santé, des discriminations dans les milieux professionnels et sportifs
- Poser les questions, mettre en débat, organiser une collégialité réflexive autour d'une situation de terrain dans le champ des discriminations et inégalités en santé.
- Mobiliser les principales théories, paradigmes, méthodes et outils de recherche en sciences sociales permettant de rendre compte des expériences de discriminations à différents niveaux d'échelles : structurel, institutionnel, et interactionnel.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 9 Maximum : 25
Public cible Cf Annexe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale Étudiants en Staps à partir de L3, Sociologie à partir de L3, en droit à partir de L3, en médecine à partir de DFASM1. <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue Ce D.I.U. est ouvert à partir d'un niveau Bac + 3, voir prérequis ci-dessous.
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC+3 Soignants (salariés et libéraux), coordonnateurs ou directeurs d'établissement (médico-sociaux, EHPAD) ; infirmiers (salariés et libéraux), cadres de santé ; assistants de service social et éducateurs ; conseillers en économie sociale et familiale (CESF) ; intervenants sociaux et cadres du travail social ; psychologues ; soignants en médecine du travail, en médecine préventive universitaire, de crèche, de PMI, de planification, de Permanence d'Accès Soins de Santé, de médecine physique et réadaptation ; directeurs d'institutions (EHPAD, ESMS), managers du soin, cadres Sécurité Sociale, mutuelles ; personnel d'accueil dans les institutions ; membres (et cadres) d'associations d'usagers ; avocats, juristes, magistrats et cadres et travailleurs de l'administration (pénitentiaire, conseil général, fonction publique territoriale) ; Professionnels des cellules de signalement, des espaces santé au travail et espace santé étudiants ; Personnels des ministères ; Délégués des DDD ainsi que médecins du sport, enseignants et chercheurs STAPS, et cadres des institutions sportives engagés dans la prévention des discriminations dans l'accès aux soins et la promotion de la santé durable.

Modalités de candidature	Autre (à préciser) Curriculum Vitae + Lettre de motivation + copie du diplôme professionnalisant. Le Comité Pédagogique valide les candidatures.	
Durée de la formation	Annuelle 86 heures au total par stagiaire.	
Modalités pédagogiques	Hybride	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Examens de fin de formation uniquement	
Session de rattrapage	non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	non	
Projet	non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	oui	
Soutenance orale	oui	

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	oui
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		
<p>Accueil – Présentation du DIU</p> <p>Présentiel sur site : Saint-Etienne</p> <p>Responsable : Rodolphe Charles - Angélique Savall</p> <p>Accueil, recueil des attentes, présentation du DIU, organisation du tutorat écriture</p>		4			
<p>Acteurs associatifs</p> <p>Présentiel sur site : Saint-Etienne</p> <p>Responsable Angélique SAVALL</p> <p>Enipse, LICRA, LDH, ATD Quart Monde, Cielarko, AiDES,, Fondation Lilan Thuram, Les dégommeuses, « Femmes et Sport », Colosse au pied d'Argile ...</p>		8			
<p>Cours de sociologie</p> <p>Distanciel synchrone</p> <p>Responsable : Djaouidah SEHILI</p> <p>Contextualisation et approche sociologique et anthropologique des discriminations, Discriminations dans l'accès au soin : de quoi parle-t-on sociologiquement ? (Approches sociohistoriques, théoriques et statistiques) État des discriminations fondées sur les critères de genre et de race (multiplicité des critères et approche intersectionnelle) État des discriminations face à la santé fondées sur la vulnérabilité économique (pauvreté et sans-abrisme) Professionnel-le-s de santé : de l'acte perceptif à l'acte discriminatoire (traitements différentiels et catégorisations de l'altérité).</p>	10				
<p>Cours de droit (Bordeaux)</p> <p>Distanciel synchrone</p> <p>Responsable : Marie PEYRONNET/Cécile CASTAING</p> <p>Droit des patients Respect du principe d'égalité dans l'accès aux soins — Respect des libertés fondamentales des patients — Droits et obligations du patient — Droits et obligations du soignant — Responsabilité des structures de santé.</p> <p>La responsabilité pénale — la responsabilité ordinale — la responsabilité administrative. La Laïcité : histoire, loi, évolution de la loi, illustrations. Gestion du fait religieux en entreprise / en organisation du secteur sportif, secteur public.</p>	8				

<p>Cours de sociologie RH/management (Bordeaux)</p> <p>Distanciel synchrone</p> <p>Responsable Yamina MEZIANI</p> <p>Identification des conflits liés à la diversité et aux inégalités à travers les tensions organisationnelles (discriminations, biais, clivages culturels) — Développement des softskills pour une meilleure gestion managériale des impacts (absentéisme, turnover, stress) — Mise en place de stratégies de gestion d'un point de vue systémique (médiation, formations, politiques inclusives).</p>	6				
<p>Cours de Médecine</p> <p>Distanciel synchrone</p> <p>Responsables Rodolphe CHARLES – Aurélien FALCON</p> <p>Discriminations lues sous l'éclairage de la santé publique : éthique et inégalité en santé, discriminations & catégorisation : les biais cognitifs, handicap & Santé mentale, le non- recours aux soins, inégalités en santé, précarités, migration, Santé dans le sport, Santé en prison, santé communautaire (handicap et santé LGBTIQA+), les discriminations comme facteurs risque sur l'état de santé.</p>	12				
<p>Connaissance des services du Défenseur de droits</p> <p>Distanciel synchrone</p> <p>Responsable : Délégué du DDD + Yamina MEZIANI</p> <p>Missions du DDD, illustration par diverses saisines et mise en débats, questions-réponses & échange avec la salle — Analyse des cas concrets et des jurisprudences : Du secteur privé au public, en passant par les compétitions sportives.</p>		4			
<p>Cours de Sciences Politiques & Sociologie</p> <p>Distanciel synchrone</p> <p>Responsable Yamina MEZIANI</p> <p>Analyse des politiques publiques en France et en Europe sur la lutte contre les discriminations en santé — Impact des discriminations sur la performance du corps au travail (stress, épuisement, absentéisme) — Les discriminations comme facteur de risque pour la santé physique et mentale — Coût économique des discriminations : baisse de productivité, dépenses de santé, impact social.</p>	8				
<p>TD Tutorat/Projet/Écriture</p> <p>Hybride</p> <p>Responsable Rodolphe CHARLES – Daniel Boitier (LDH – à confirmer) - Yamina MEZIANI – Angélique SAVALL</p> <p>— Premier TD tutorat en janvier 4 h : recueil des attentes et situations à analyser (distanciel synchrone)</p>		12			

— Deuxième TD tutorat en mars 4 h : problématisation et méthode (distanciel synchrone) — Troisième TD tutorat en mai 4 h : accompagnement à l'écriture (distanciel synchrone)					
Participation présentielle à un symposium de la chaire « Santé et Inclusivité » (juin) Présentiel Bordeaux Responsable : Yamina MEZIANI		8			
Soutenance orale présentielle publique Présentiel Bordeaux (la veille ou le lendemain du symposium)		6			
Totaux	44	42			

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme		
<p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de cas « d'éthique de situation » format article scientifique - Écrit sur 10 (coef 1) Oral sur 10 (coef 1) Total sur 20 - Présentation individuelle devant jury et la promotion - Soutenance formative (les heures de la soutenance sont incluses dans les 86 heures de formation) 	
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage	Pas de rattrapage	
Stage	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Projet	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	
Soutenance orale	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Rodolphe CHARLES, MCAST UJM Saint Etienne ***	Médecine Générale
Djaouidah SEHILI, PU, Reims **	Sociologie
Yamina MEZIANI, MCF, Bordeaux *	STAPS
Angélique SAVALL, MCU UJM Saint Etienne ***	Médecine Générale
Marie PEYRONNET, MCF Bordeaux	Droit
Aurélien FALCON, CCU UJM Saint Etienne	Médecine Générale

Pour information, les enseignants concernés sont rattachés aux laboratoires suivants :

* Laboratoire Cultures — Éducation — Sociétés (LACES EA 7437) Bordeaux :

** CEREP — Centre d'Études et de Recherches sur les Emplois et les Professionnalisations — Co-responsable du thème « Transformations du Travail et Temporalités », Université de Reims Champagne Ardennes.

*** Inserm CIC-EC 1408 CHU de Saint-Étienne 42055 SAINT-ÉTIENNE Cedex.

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Daniel BOITIER, philosophe, membre de la LDH	Accompagnement écriture, tutorat
Charles DZVIGA, allergologue, membre de la Licra	Intervenant associatif
Mathilde Pillard, Colas Morel-Prieur	Cours sur psychophobie, santé communautaire
Fabien Dupard, médiateur en santé	Santé communautaire LGBTQIA+
Anya BAKHA et Virginie DEMEESTER, médecins généralistes	Les permanences d'accès aux soins de santé
Direction des membres du conseil scientifique	Fondation Lilian Thuram

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
650 euros	650 euros	

Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
1700 euros	950 euros	

Visa du contrôleur de gestion du :	27/03/2026
Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

*A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.*

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 février 2025)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet		
NOM DU PROJET	D.I.U. Corps et discriminations : penser l'égalité en santé	
Date de réalisation de la fiche	11/03/2026	
Composante / Labo / Structure	Santé	
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)	10	
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		86
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		46
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)	53%

Estimation de la Charge financière du projet				Commentaire libre / Précisions
Charge d'enseignement			3 879 €	
<p>Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>				
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
Titulaires / Non titulaires				
Titulaires PU - en EQTD	248 €		- €	
Titulaires MCF - en EQTD	190 €		- €	
Titulaires PRAG - en EQTD	200 €		- €	
Titulaires PRCE - en EQTD	163 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST...) - en EQTD	142 €		- €	
Vacataires				
Vacataires - en EQTD	61 €	60	3 674 €	
Prestation de service		205,00 €	205 €	
Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
Titulaires / Non titulaires				
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	248 €		- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	190 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	200 €		- €	
Titulaires PRCE - Heures valorisées eqTD	163 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD	142 €		- €	
Vacataires				
Vacataires - Heures valorisées eqTD	61 €		- €	
Prestation de service			- €	
Frais de déplacement			800 €	
<p>Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>				
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train	600 €	1	600 €	
Vol			- €	
Hôtel	200 €	1	200 €	
Repas			- €	
Visa			- €	
Pardiem			- €	
Autres (préciser)			- €	
Charges Personnels BIATSS			3 886 €	
<p>Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>				
	Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C	27 €	44	1 191 €	
BIATSS Catégorie B	30 €	39	1 163 €	
BIATSS Catégorie A	41 €	37	1 532 €	
Forfait additionnel de charges			1 028 €	
<p>Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94). Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>				

La prestation de service est estimée comme suit : 10 stagiaires + 5 enseignants pour la journée d'accueil à Saint-Etienne pour le petit déjeuner à 5€ (personne, soit 75€, auxquels j'ai ajouté 5 tickets CHU pour le déjeuner des intervenants et ce sur deux jours soit 130€, pour un total de 205€.

Estimation sur la base de 1 aller-retour Bordeaux-Saint-Etienne au départ de Bordeaux. Idem pour la nuitée d'hôtel, calculée sur la base de 2 nuits pour 1 personne sur Saint-Etienne, à hauteur de 100€ par nuit. Pour rappel, c'est l'université HÔTE qui prend en charge les coûts liés aux déplacements des intervenants + environ 200€ de frais de déplacement pour des associations qui viennent présenter leurs missions de lutte contre la discrimination (ADT Quart Monde, Ligue des Droits de L'Homme, LICRA etc.), liste des participants à confirmer.

Estimation des recettes du projet				Commentaire libre / Précisions
Recettes estimées du projet			12 650 €	
<p>Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.</p>				
	Prix unitaire	Nombre	Total	
Subvention(s) directe(s)			- €	
Recettes Inscription	1 265 €	10	12 650 €	
Participation du partenaire			- €	
Autres (préciser)			- €	

Recettes établies pour un total de 10 stagiaires inscrits à Saint-Etienne, sur la base de 5 inscrits en tarif plein (8500), 3 en tarif réduit (2850) et 2 au tarif FI (1300), soit une moyenne de l'inscription à 1265€.

Synthèse économique globale du projet	
Estimation du total des charges du projet en coût complet	9 592 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	9 596 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	3 058 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	3 054 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	959 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	8
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	960 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	8
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	21 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	21 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22% 2 783 €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	9 867 €